



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-10

L'an deux mille dix-sept, à 10h
Le 24 février, à Mouzon

Date de convocation	25 janvier 2017
Nombre de délégués :	
● Titulaires	38 Titulaires
● Suppléants	38 Suppléants
● Présents	27 Présents
● Votes par procuration	2 Votes par procuration

Étaient présents :

Mme Thérèse BERGER	M. Mickaël LECLERE
Mme Béatrice BONNIN	M. Bernard MAILLARD
M. Jack COLLINET	M. Guillaume MARECHAL
Mme. Danielle COMBE (Pv de Jean Picart)	Mme Christine NOIRET-RICHET
M. Daniel COURTAUX	M. Michel NORMAND
M. Jean-François DAMIEN	M. Robert PASCOLO
Mme Maryse DESPAS	M. Bernard PIERQUIN
Mme Noëlle DEVIE	Mme Morgane PITEL
Mme Mireille GAZIN	M. Thierry RENAUDEAU
M. Eric GILLARDIN	M. Jean-Pierre RENVOY
M. Pascal GILLAUX (Pv de Bernard Dekens)	M. Daniel ROUVENACH
M. Edouard JACQUE	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M. Guy JOSEPH	M. François VUILLAUME
M. Eddy LAURENT	

Objet de la délibération :

Convention avec la DDT des Ardennes

Résultat du vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-10

Objet de la délibération :

Convention avec la DDT des Ardennes - production de cartographies pour l'élaboration des PPRI

L'objet de la convention est de préciser les engagements techniques et financier de la DDT des Ardennes et de l'EPAMA, dans le cadre de la production de la cartographie de l'aléa nécessaire à la révision des PPRI de la vallée de la Meuse, de la Chiers et de la Semoy.

La DDT des Ardennes accepte le financement d'un ordinateur puissant destiné à la modélisation, en contrepartie, l'EPAMA travaillerait prioritairement sur l'élaboration de leur PPRI.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise la présidente :

- à signer la convention, annexée à la présente et relative aux engagements techniques et financier de la DDT des Ardennes et de l'EPAMA, dans le cadre de la production de la cartographie de l'aléa nécessaire à la révision des PPRI de la vallée de la Meuse, de la Chiers et de la Semoy ;
- à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette convention

La Présidente



Morgane PITEL

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/03/2017 à 06:55:03
Référence : 1a49d8a260a98371e9d355ffc42a9aa4718b38d7